Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le 19/03/2024
ID : 003-210302980-20240318-DEC202430-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

18 MARS 2024

DEC202430
FINANCES ;
Avenant pour réalisation d'une prestation supplémentaire pour des travaux de réhabilitation d'un local commercial au 26 rue Antoine Fayard – lot 2 Gros oeuvre

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

CONSIDERANT que la société SAS Lassot est titulaire du lot 2 – gros œuvre sur le chantier de réhabilitation de l'ancienne bijouterie au 26 rue Antoine Fayard,

CONSIDERANT que la vidange des fosses septiques s'est révélée nécessaire après ouverture de la dalle béton,

CONSIDERANT le devis pour la réalisation de cette vidange par l'entreprise Lassot,

DECIDE de signer le devis de prestation supplémentaire pour le lot 2 Gros œuvre pour un montant HT de 535.80 €.

PUBLICATION au R.A.A.

le Maire

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON